



Mme Rachida Dati
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,
13, place Vendôme
75042 Paris Cedex 01

Paris, le 24 septembre 2007

Monique CERISIER ben GUIGA

*Sénatrice représentant les Français
établis hors de France*

*Vice-Présidente de la Commission
des Affaires étrangères, de la
défense et des forces armées*

Madame la Ministre,

Mme Z... A... me signale que le Tribunal de Grande Instance de Marseille accuse réception de sa demande de certificat de nationalité française en lui demandant de constituer un nouveau dossier et de le déposer au Tribunal d'Instance de Paris, Service de la nationalité des Français établis hors de France.

Il lui est donc proposé de constituer un nouveau dossier, de remplir un nouveau formulaire et de fournir des nouvelles pièces nécessaires à la demande de certificat de nationalité qu'elle avait déjà constituée et déposée il y a plus de trois ans.

Par ironie du sort, lors de son premier envoi de dossier de demande de certificat de nationalité, en 2004, le Service de nationalité du Tribunal d'Instance de Paris, avait renvoyé son dossier vers le T.G.I. de Marseille territorialement compétent !

Vous comprendrez, Madame la ministre, quel véritable casse-tête constitue le dépôt et l'acheminement d'une demande de certificat de nationalité française et les découragements dont je suis si souvent témoin.

Comptant sur votre attention, dont je vous remercie par avance, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Monique Cerisier ben Guiga